

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD546

présenté par

Mme Abeille, M. Baupin et M. François-Michel Lambert

AVANT L'ARTICLE 8

Au titre III, substituer au mot :

" biodiversité ",

le mot :

" nature ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de renommer l'Agence française pour la biodiversité, "Agence française pour la nature".

Le terme biodiversité est en effet encore peu connu et mal saisi par la population. Le terme de nature est beaucoup plus évocateur.